



DÉCISION N° 2023-098

Pôle citoyen

ANIMATION MUSICALE
CÉRÉMONIE VŒUX AUX VILLIÉRAINS

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;**VU** la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;**VU** le contrat d'engagement de la société « AVSE », 17 rue Maurice Pillet, 91160 Saulx-les-Chartreux ;**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'organiser une animation musicale pendant la cérémonie des vœux aux Villiérais ;**DÉCIDE****Article 1 :****D'APPROUVER** la signature du contrat d'engagement entre la société « AVSE » et la commune de Villiers-sur-Orge pour une prestation comprenant : Un Disc-Jockey de 18h à 00h, ainsi que la location du matériel technique régie lumière et son, un pupitre avec col de cygne et des mange-debout. La prestation se déroulera le vendredi 12 janvier 2024, à l'Espace Colette, situé au 10 rue des rios à Villiers-sur-Orge.**Article 2 :****DE PRÉCISER** que le montant du présent contrat est de 1338€ TTC, pour une prestation de 6 heures.**Article 3 :****DE SIGNER** tous les documents contractuels s'y rapportant.**Article 4 :****DE PAYER** les dépenses sur le chapitre 011 du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne, et à la société « AVSE ».

Fait à Villiers-sur-Orge, le 14 décembre 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

